

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Chez Tante Rosi Ltée	Numéro de permis 2021026	Date d'inspection Le 16 mai 2024
Nom de l'établissement Garderie Chez Tante Rosi Ltée 2		Numéro de téléphone (506) 336-8142
Adresse 133 rue de l'École Shippagan NB E8S 1V5		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Karine Basque		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : b) les éducateurs doivent avoir réussi le cours d'Introduction en éducation à la petite enfance ou être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	11(b)	01 avr. 2024	26 avr. 2024

Commentaires généraux
Ratio n'a pas été pris puisque les corrections ont été faits par courriel. La garderie est maintenant conforme selon les normes et la loi sur les services à la petite enfance du NB. Permis recommandé.

original signé par
Karine Basque

16 mai 2024

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date